

Avril 2019

SEJOURS DE RUPTURE

NOUVELLE MODALITE D'ACCUEIL POUR LES FORCES DE SECURITE INTERIEURE

Contexte

Nos forces de sécurité intérieure sont actuellement confrontées à des conditions de travail éprouvantes : forte sollicitation, confrontation accrue avec la violence...

Dans ce contexte, notre établissement de santé ANAS Le Courbat propose à tous les personnels des forces de sécurité intérieure une nouvelle modalité d'accueil, adaptée à la situation actuelle.

Ainsi, notre établissement ANAS Le Courbat propose des **séjours de rupture**, à destination des professionnels des forces de sécurité intérieure :

- COURT SEJOUR : 15 jours renouvelables
- PRISE EN CHARGE SECURITE SOCIALE + MUTUELLE
- ADMISSION : dossier d'admission à faire remplir par un médecin (au choix du patient)

Pour rappel les autres prises en charges sont :

1. ADDICTIONS : avec ou sans substances
2. BURN OUT avec ou sans substances et avec un risque de conduite addictive
3. STRESS POST TRAUMATIQUE avec ou sans substances mais avec un risque de conduite addictive

OBJECTIFS DE CE SEJOUR

- Prendre de la distance, changer de cadre
- Se ressourcer
- Se remettre en forme physique
- Bénéficier d'un soutien psychologique et de l'écoute des pairs
- Reprendre confiance

Le **séjour de rupture** permet de **prévenir l'apparition** ou **l'aggravation de troubles en s'extrayant rapidement d'une situation difficile**. La **courte durée** du séjour a pour **avantage de permettre un moindre impact sur le fonctionnement du service du professionnel**.

A QUELS PROFESSIONNELS CETTE PRISE EN CHARGE EST-ELLE DESTINEE ?

Tous les professionnels qui ressentent des difficultés croissantes dans l'exercice de leurs fonctions. Certains signes **peuvent alerter** sur la nécessité de bénéficier de cette prise en charge :

- Troubles du sommeil
 - Changement de l'humeur
 - Irritabilité ; Repli sur soi
 - Troubles alimentaires
 - Prise de toxiques et/ou de psychotropes
- ⇒ *L'idée est de repérer des changements de comportements habituels*

ACTIVITES PROPOSEES

- Accompagnement psychologique
- Activités physiques /sportives sous contrôle par médecin du sport-ostéopathe et encadré par préparateur physique
- Ostéopathie à visée préventive, curative et/ou relaxante

- Activités de plein air
- Groupes de parole
- Atelier de création manuelle

A NOTER : l'accueil du professionnel peut se faire, en cas d'urgence, dans les 24h après accord médical.

Pour obtenir un dossier d'admission et connaître nos autres modalités d'accueil, n'hésitez pas à consulter notre site internet www.anas.asso.fr sur lequel vous trouverez le lien de notre établissement de santé www.anaslecourbat.fr. Vous pouvez également contacter l'établissement de santé ANAS Le Courbat au 02.47.91.22.22

Pour le conseil d'administration et l'équipe ANAS Le Courbat

Le président national
Pierre CAVRET